

## VOGO

Société anonyme au capital de 759.548,875 euros  
Siège social : 895, rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane, Immeuble La Lóna,  
34000 Montpellier  
793 342 866 RCS Montpellier  
(la « Société »)

---

### RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2024 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

---

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre Société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2023, aux termes de la Dix-huitième Résolution qu'elle a adoptée, a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, dont le nombre ne pourra pas être supérieur à 149.054 actions.

#### I. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation lors de sa séance du 7 décembre 2023, au cours de laquelle le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 5.700 actions gratuites dont les caractéristiques principales sont les suivants :

<b>Attribution gratuite d'actions du 7 décembre 2023</b>	
<b>Plan 2023-1</b>	
<b>Nombre total d'actions attribuées gratuitement</b>	5.700
<b>dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux</b>	0
<b>Période d'acquisition</b>	1 an, venant à échéance le 7 décembre 2024
<b>Période de conservation</b>	1 an, venant à échéance le 7 décembre 2025
<b>Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement<sup>1</sup></b>	4,085 euros
<b>Condition de présence</b>	Maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce jusqu'à la date d'attribution définitive des actions.
<b>Condition de performance</b>	Néant

Au 31 décembre 2023, 5.700 actions gratuites d'une valeur nominale de 0,125 euro chacune étaient en cours d'acquisition définitive.

#### II. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS LA

---

<sup>1</sup> La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action VOGO le jour de l'attribution gratuite des actions.

SOCIETE, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES PAR LA SOCIETE ET PAR CELLES QUI LUI SONT LIEES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

**III. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS QU'ILS Y EXERCENT, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES, PAR LES SOCIETES CONTROLEES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE**

Néant.

**IV. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A CHACUN DES 10 SALARIES DE LA SOCIETE NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT EST LE PLUS ELEVE**

<b>Attributions aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé</b>	<b>Attribution gratuite d'actions du 7 décembre 2023</b>
<b>Nombre total d'actions</b>	1.000
<b>Valeur totale des actions</b>	4.085 € <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action VOGO le jour de l'attribution gratuite des actions.

**V. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A L'ENSEMBLE DES SALARIES BENEFICIAIRES AINSI QUE LE NOMBRE DE CEUX-CI ET LA REPARTITION DES ACTIONS ATTRIBUEES ENTRE LES CATEGORIES DE CES BENEFICIAIRES**

<b>Catégories de bénéficiaires salariés</b>	<b>Nombre de bénéficiaires salariés</b>	<b>Nombre d'actions attribuées</b>	<b>Valeur des actions attribuées</b>
<b>Cadres</b>	45	4.500	18.382,50 € <sup>(1)</sup>
<b>Autres</b>	12	1.200	4.902 € <sup>(1)</sup>
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>5.700</b>	<b>23.284,50 €<sup>(1)</sup></b>

<sup>(1)</sup> La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action VOGO le jour de l'attribution gratuite des actions.

Le Conseil d'administration